

ARTICLE 6 :

Assurance Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de la Compagnie ALLIANZ

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence : il incombe aux autres participants de s'assurer pleinement.

Droit à l'image : Par leur participation, les participants de la Nojambée autorisent les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant la manifestation à des fins de promotion de cet évènement sportif.

IMPORTANT

Dans le respect de la loi 99.223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs,

En l'absence de justificatif, l'engagement ne sera pas pris en compte.